

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 54 (1946)

Heft: 26

Artikel: Documents sur le problème de la protection des déportés

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-557038>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'exposition

du Comité international de la Croix-Rouge de la Foire de Genève

La Foire de Genève a ouvert ses portes et avec elles l'exposition que le Comité international de la Croix-Rouge a organisée dans la ville qui lui a donné naissance.

Cette exposition occupe une partie de la galerie, et comporte une suite de panneaux remarquablement clairs et suggestifs qui retracent brièvement l'histoire du grand mouvement qui a introduit la notion de l'humanité agissante dans les relations internationales. A lire et à étudier les documents présentés on est saisi par la grandeur de l'œuvre accomplie, en même temps que par l'ampleur des tâches qui restent à accomplir.

Dans les vitrines de l'exposition on peut voir un certain nombre d'objets confectionnés dans leur camp par des prisonniers de guerre, en particulier une admirable maquette du cuirassé *Dunkerque*, fait de ses mains par un prisonnier de guerre français durant ses heures de loisir, et avec des outils de fortune; ailleurs est exposé le contenu de colis standard médicaux, chirurgicaux, pour les parachutistes, pour les aviateurs, etc., et qui donnent une idée de l'ingéniosité des soins avec lesquels ces paquets ont été confectionnés et acheminés dans les camps par la seule voie restée ouverte durant le conflit: celle du Comité international.

Or, sa tâche n'est pas terminée, le Comité international de la Croix-Rouge a besoin du soutien de tous pour atteindre ses buts prochains: terminer l'œuvre en faveur des prisonniers de guerre, plus nombreux aujourd'hui qu'au plus fort des hostilités, et l'œuvre en faveur des populations des pays dévastés; préparer la révision des Conventions humanitaires et la conclusion de nouveaux accords, notamment pour la protection des civils. Le monde attend cette action urgente qui représentera une nouvelle étape dans la lutte pour la défense de l'humanité contre les forces du mal et de la violence.

Documents sur le problème de la protection des déportés

Le Comité international de la Croix-Rouge vient de publier un recueil de documents sur son activité de 1939 à 1945 en faveur de civils détenus dans les camps de concentration en Allemagne, ceci afin de répondre à des questions qui lui ont été souvent posées, et de donner une information d'ensemble sur le problème de la protection des civils en général, et sur ce qui a été fait en particulier pour les camps de concentration en Allemagne. La première partie de ce volume est un bref exposé historique des données du problème en droit international; les deuxième et troisième parties contiennent des documents relatifs aux démarches entreprises par le Comité international de la Croix-Rouge auprès des autorités allemandes ainsi que des rapports des délégués qui, durant la dernière phase de la guerre, ont pu pénétrer dans les camps de concentration et porter secours aux évacués de ces camps.

Jusqu'à la première guerre mondiale, la situation des civils en cas de conflit ne paraissait pas nécessiter une protection particulière. On admettait que les opérations militaires ne visaient que les forces armées de l'ennemi et que toute mesure de violence prise à l'égard des civils désarmés soulevait la réprobation universelle. La guerre de 1914 modifia déjà profondément cette conception: la crainte des espions et des franc-tireurs amena des prises d'otages, l'internement de civils ennemis, les représailles. Aussi dès 1918, le Comité international de la Croix-Rouge se préoccupa-t-il d'élaborer un texte de convention protégeant les civils internés. Le projet de convention adopté en 1934 par la Conférence internationale de la Croix-Rouge de Tokio, ne put être ratifié à temps par une conférence diplomatique prévue pour 1940 — de sorte qu'à l'ouverture des hostilités, les civils se trouvaient encore dépourvus de toute protection conventionnelle.

Dès le début de la récente guerre, le Comité international entreprit en leur faveur des démarches pour faire admettre certaines garanties minima en leur faveur: il put obtenir de la plupart des belligérants que la Convention relative aux prisonniers de guerre fût appliquée, par analogie aux civils arrêtés en septembre 1939 sur territoire belligérant et internés.

En revanche, la population des territoires occupés demeurait soumise entièrement à l'arbitraire de la Puissance occupante. L'occupation par l'Allemagne d'une vaste partie de l'Europe devait donner à ce pro-

blème un caractère particulièrement angoissant, d'autant plus que les exigences de la «guerre totale» tendaient à modifier essentiellement les notions traditionnelles d'humanité. Toutes les démarches entreprises auprès des autorités allemandes en faveur des déportés et des prisonniers politiques dans les camps de concentration se heurtèrent au refus absolu d'autoriser la moindre immixtion du Comité international de la Croix-Rouge. La réponse officielle invariable était que les détenus dans les camps de concentration avaient été arrêtés non du fait de leur nationalité, mais pour des raisons de sécurité. Il s'agit donc, aux dires des autorités, d'une affaire purement intérieure, ne relevant que de la Police de sûreté, les autorités civiles allemandes mêmes n'ayant rien à y voir.

Le Comité international de la Croix-Rouge, armé de sa seule force morale, n'est pas parvenu à forcer cette position allemande que pendant la dernière phase de la guerre. Il a obtenu alors des résultats substantiels qu'il est très important de connaître.

Dans l'intervalle, il s'efforça d'intensifier son action de secours. Dès 1943, il obtint l'autorisation d'envoyer des colis individuels aux détenus «dont il connaissait l'adresse». Il réussit à constituer un important fichier de déportés qui permit au service spécial qu'on créa à cet effet d'expédier des colis nominatifs d'abord, puis des colis collectifs dans les principaux camps de concentration. Toutefois, les délégués du Comité international de la Croix-Rouge ne purent contrôler sur place la distribution des colis. Aussi les autorités alliées interdirent-elles l'exportation de vivres d'outre-mer pour les camps de concentration. On arriva néanmoins à confectionner jusqu'à 9000 colis par jour de vivres qu'il fallait se procurer sur le continent même, dans des pays épargnés par la guerre.

Enfin, dans toute la dernière période de la guerre, les camps de concentration furent en principe ouverts aux délégués du Comité international de la Croix-Rouge et à ses colonnes de secours. Pratiquement l'action la plus importante des délégués fut de ravitailler les détenus, évacués devant l'avance des troupes alliées dans des conditions de misère indescriptible, et de protéger contre leurs gardiens qui parfois allaient jusqu'à achever les «trainards». Dans certains cas, des camps entiers purent être préservés de la destruction, comme à Mauthausen, et des vies furent sauvées par dizaines de milliers. C'est l'épopée que relatent les rapports émouvants des délégués qui ont vécu ces semaines tragiques. On entend encore le cri des détenus dans la forêt de Below: «La Croix-Rouge internationale! Nous sommes sauvés!»

Berichte - Rapports

Kant. Luzerner Samariter-Hilfslehrer-Verband. Die Delegiertenversammlung vom 2. Juni in Weggis wurde von zahlreichen Mitgliedern und Abgeordneten unserer Sektionen besucht. Prärs. Stocker, Sursee, leitete die statutarischen Geschäfte und wickelte die Traktanden rasch, ruhig und bestimmt ab. Leider tritt er wegen Arbeitsüberlastung als Präsident zurück. Aus seinem ausführlichen Berichte entnehmen wir, dass er das Präsidium seit der Gründung des Kantonalverbandes Luzerner Samaritervereine innehatte und seinerzeit für den jungen Verband manche Lanze brach. Auch liess er sich nicht entmutigen, als er durch unerwarteten Tod einen seiner treuen Mitarbeiter, Josef Weber, Emmen, verlor. Weber war Samariterhilfslehrer im wahren Sinne des Wortes. Er trug den Samaritergedanken durch zahlreiche Kurse ins Luzerner Land hinaus und wirkte zum Wohle und Gedeihen unseres Verbandes. Wir ehrten sein Andenken. Franz Stocker dankte in zu Herzen gehenden Worten den weiteren ausscheidenden Vorstandsmitgliedern, die sich alle um den Verband verdient machten und nach etlichen Jahren treuer Pionierarbeit nun zurücktraten. Mögen dem neuen Vorstand ebenso schöne Erfolge des Fortschrittes beschieden sein, wie dem scheidenden. Am Nachmittag wurde im Freien bei aufgehelltem Wetter praktische Arbeit geleistet. Die von Instruktor Pantli, Rapperswil, geleitete Patrouillenübung bot Gelegenheit, die im Repetitionskurs vermittelten Kenntnisse über den Patrouillenlauf zu vertiefen. Die gestellten Aufgaben verlangten technisches Können, gutes Gedächtnis und scharfe Beobachtung. Die Auswertung zeigte noch da und dort Mängel und bewies, dass auch einem gutausgebildeten Hilfslehrpersonal durch Ueberraschungen im Leben Schwierigkeiten bereitet werden können, und es sich durch Weiterbildung hierfür mehr und mehr ertüchtigen muss. Allgemein befriedigt über die flottverlaufene Tagung, zu deren Gelingen die Sektion Weggis mit ihrem beredten Hilfslehrer viel beitrug, begab man sich am späten Nachmittag zu der prächtigen Heimfahrt auf den Vierwaldstättersee.